



COMITE NATIONAL DU FIPHP
17 DECEMBRE 2015

La CGT siégeait pour la troisième fois en 2015.

Comme d'habitude, ce Comité National était dense avec le point sur :

- Le projet de budget 2016 et l'atterrissage 2015 avec le prélèvement des 29 millions d'euros à prendre en charges exceptionnelles sur ce dernier et qui sera reconduit sur les deux prochaines années.
- Vote sur de nombreuses conventions partenariat en renouvellement (AGEFIPH, CNFPT, Cheque Vacances)
- le vote sur une seule convention ministérielle en renouvellement (Pôle Emploi) avec point d'étape sur le Ministère de l'Education Nationale.
- les points habituels sur l'activité du Fonds en termes de dépenses (aides plateforme, accessibilité et conventions).
- La mise en place de la Commission Evaluation et ses premiers travaux.

L'organisation des travaux est toujours la même avec le point sur les travaux des différents commissions et les suites données aux remarques formulées.

La CGT a, comme à son habitude, largement développé ses arguments, remarques et positions sur chacun des sujets abordés et, au regard des arguments maintenu les votes exprimés dans les commissions.

Nous avons été les seuls à faire, une déclaration liminaire ci-jointe.

Comme en Octobre, aucune réponse à nos questions et remarques n'a été apportée malgré des sujets lourds comme le CNFPT par exemple.

Sur ce sujet, nous vous renvoyons au texte de l'intersyndicale ci-joint avec vote de l'Assemblée Nationale en dernière lecture d'une baisse du taux de cotisation obligatoire des collectivités au titre de la formation de 1% à 0,9% (soit 34 millions d'euros soit le quart du budget formation de l'établissement), la CGT a demandé le maintien du 1% alloué au service public de la formation des agents de la fonction publique territoriale, étape vers la conquête des 3% et exige du gouvernement qu'il retire cette disposition.

Après adoption à l'unanimité du dernier PV, le Président est intervenu dans le cadre de l'actualité du FIPHFP pour « tracer la feuille de route » au nouveau Directeur du FIPHFP, M. Marc Desjardins qui succède à Jean-Charles Watiez (nommé à la direction du CNED ainsi qu'au conseil scientifique du FIPHFP à l'unanimité sur présentation d'organisations syndicales dont la CGT et des associations).

Il est revenu brièvement sur les évènements tragiques du 13 Novembre en dénonçant des actes insensés et fanatiques en apportant notre solidarité aux personnes devenues handicapées.

Un moment de recueillement avait été observé dans les commissions préparatoires à ce Comité National en soulignant l'importance de l'intervention des services publics dans leur ensemble.

Il a été souligné l'apport des tutelles par rapport à la COG en particulier avec des moyens humains et matériels en plus.

Le rôle et les prérogatives du Conseil Scientifique ont été rappelés avec la nécessaire diffusion de leurs productions.

Ainsi que de cordiales relations partenariales avec notre gestionnaire qu'est la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations).

La feuille de route (chantiers à piloter avec l'Etablissement Public, les commissions et le CN) est donc la suivante :

- Mise en place de la réforme territoriale en lien avec l'installation des nouveaux comités locaux (CL) et le CN et l'installation des DIH dans ce nouveau cadre.

En s'appuyant sur les Handipactes et en favorisant une formation des membres des CL en région.

- Mise en œuvre des dispositions du nouveau décret du FIPHFP actuellement soumis aux instances en particulier sur la saisine directe (le GT qui avait travaillé sur le règlement intérieur se réunira après la parution du décret mais pas d'incompatibilité à priori).
- Poursuite de l'action du FIPHFP pour une meilleure prise en compte du handicap psychique, cognitif et mental ainsi que le développement de possibilités d'évolution entre milieu protégé et milieu du travail.

Sans oublier de perfectionner l'aspect qualitatif (d'où la mise en route de la commission évaluation dont j'ai été nommé rapporteur à l'unanimité ! NDLR B Picard).

Et la poursuite du programme accessibilité partout.

Ainsi que l'accessibilité numérique et l'apprentissage.

- Retour sur la mise en place de la commission Evaluation avec la réflexion sur l'efficacité de l'action menée au regard des possibilités financières du FIPHFP.
- Achever la réforme du catalogue des aides (réunion conclusive en Janvier pour présentation en CN en Mars) en vue d'une plus grande lisibilité.
- Communication interne et externe à améliorer pour mieux se faire connaître.

Des chantiers internes sont à poursuivre avec la mise en place de la nouvelle gestion budgétaire et comptable (GBCP), la démarche qualité et le nouveau système informatique.

Il nous faudra relancer les choses sur l'exonération cotisation MEN et surveiller les évolutions budgétaires dans le cadre la future COG (effet ciseau exposé maintes fois par la CGT).

Le FIPHP et l'AGEFIPH se rencontrent régulièrement pour échanger sur la convention les liants et travailler à son évaluation externe dans l'attente du rapport IGA/IGAS.

M. Desjardins s'est présenté en insistant sur son investissement dans le logement social et la politique de la ville ainsi que l'animation du réseau des directions régionales avec autorité sur les DIH.

Nous saluons son investissement dans les commissions de Novembre et son écoute attentive.

Il a indiqué que 2016 risquait d'être un grand trou d'air au regard de la réforme territoriale.

D'où son intervention sur ce point en pointant le regroupement imminent des comités locaux existants au sein des 7 grandes régions fusionnées (Juin dans le cadre de leur renouvellement ?) ; ceci en tout état de cause dans les trois mois de la promulgation du décret bien qu'une période de transition ne soit pas à exclure...

Le président a insisté sur la nécessité d'une mise en place rapide et coordonnée entre CN et CL.

Le périmètre des DIH collera aux nouvelles régions et nécessite une réorganisation en interne avec des postes ouverts sur les 7 régions fusionnées.

Suite à cette intervention, la CGT est intervenue pour demander une note précise sur les différents sujets issus de la réforme territoriale pour les CL et le CN afin de bien cerner les différentes problématiques et d'y apporter les réponses adaptées (en particulier sur l'étendue de certains territoires à couvrir par les DIH).

Dont acte par le directeur.

Le Président a insisté sur la nécessité de rencontrer les Préfets de régions et les directeurs régionaux de la CDC (qui pilotent les DIH) dans ce cadre et réitéré la nécessité d'un ½ poste d'administratif pour les DIH pour qu'ils concentrent leur travail sur le terrain et l'animation du réseau.

Sur ce, nous sommes passés à l'examen de l'ordre du jour en partant des travaux des commissions.

1. COMMISSION DES FINANCES

Pour ce qui était des premiers points à l'ordre du jour à savoir ceux abordés en commissions des Finances en Novembre, il faut noter que cette commission se tiendra maintenant après celles des aides et des partenariats car ces dernières impactent directement sur le budget au vu des décisions prises (en particulier la présentation du tableau de bord des diverses aides et la conclusion de conventions).

En premier lieu, il a été fait un point des restes à recouvrer au 30.11 avec + 3 M€ par rapport à 2014 soit 28 M€ (les RAR sont importants dans la FPH).

La CGT a demandé un point écrit et que des rencontres soient organisées avec la FPH en particulier pour trouver des solutions sur ces RAR.

Dont acte ; à suivre.

1. Examen du projet de décision modificative n°1 au budget 2015

Ce point avait été largement abordé lors du dernier Comité National (à noter qu'il manquait à l'appel deux représentants Fonction Publique d'où décision de confier le compte rendu de cette commission à la vice-présidente ; des fois, on est un peu dans l'improvisation... !).

Il s'agissait de se prononcer sur une augmentation de certaines dépenses plus importantes que prévues au budget initial comme les conventions et aides plateformes et, dans la même délibération, de constater le versement de la fameuse ponction de 29 millions d'euros via une prise en charge financière constatée comptablement en charges exceptionnelles.

Au regard de cette décision, comme indiqué en commission, nous nous sommes abstenus sur cette décision modificative qui a donc été votée formellement lors de ce Comité National du 17 Décembre 2015 (avec CFTC, FSU, Solidaires, FO et la FNATH).

Pour ce qui est du budget modifié 2015, peu de nouvelles remarques par rapport à celles formulées au dernier CN à savoir un niveau de recettes qui évolue peu (0,9M€ en moins pour un total de 126,6 M€) et des dépenses qui restent au niveau annoncé soit 177 M€ pour un résultat négatif de 75,5 M€ (contre 87,5M€ initialement prévu).

Nous avons constaté une stabilisation des dépenses de partenariat et demandé un bilan concernant celui passé avec 25 MDPH concernant l'évaluation de l'employabilité (dispositif voté en CN en 2013).

Il s'agit d'un outil qui doit permettre de « tester » l'employabilité des demandeurs d'AAH.

La CGT a aussi indiqué qu'un débat avait aussi eu lieu sur la question des contrôles effectués sur les déclarations.

En effet, le taux d'anomalie s'établit à 50%, ce qui est très élevé ; le gestionnaire administratif s'emploie donc à faire des remarques aux employeurs avant le dépôt des déclarations et à réduire fortement le nombre de non déclarants (26 en 2015 contre 129 en 2014).

Les délégués inter régionaux sont sensibilisés sur ce point.

La mise en place des Handipacte en région et du partenariat avec la FHF (cf. restitution en commission partenariat) devraient aussi aider sur ce point.

Le FIPHFP ne conclue pas de convention avec les employeurs non à jour de leurs contributions (mais les personnes en situation de handicap perçoivent les aides directes).

2. Examen du projet de délibération relative à la prise en charge des frais de mission des membres des comités locaux

Cette délibération faisait suite à des remarques CGT sur des remboursements différents entre membres du Comité National (en particulier les nuitées dans les grandes villes) et ceux des comités locaux.

La décision de revalorisation de Juillet nous avait paru s'appliquer à tous mais ce n'était pas le cas.

La délibération adoptée par le Comité National permettra d'appliquer le même tarif à savoir 70€ la nuitée (contre 60€ actuellement) et 120€ pour les personnes en situation de handicap (+ aide au transport adapté), et de se caler sur les éventuelles revalorisations du Ministère des Finances.

Ceci étant applicable sur demande à compter du 1^{er} Juillet 2015 (vote à l'unanimité).

Nous avons aussi insisté sur l'impact des futurs déplacements dans le cadre des grandes régions qui pourraient amener à des réservations hôtelières, une meilleure prise en charge étant maintenant actée.

2. COMMISSION PARTENARIAT COMMUNICATION

1-Point d'actualité communication

Un point a de nouveau été fait après celui effectué en commission sur les rapports d'activité locaux 2014 non encore votés (Centre, Corse plus DOM) ainsi qu'une prochaine parution de la newsletter ainsi que le flux RSS en cours.

Cela nous avait donné l'occasion d'intervenir sur le problème d'installation des comités locaux, en particulier ceux où nous avons désigné des représentants. Il faut réunir ces comités locaux car des conventions sont en cours (ville de Bastia par exemple).

Une interpellation des préfectures devrait se faire en ce sens.

En commission, un débat avait eu lieu sur ce sujet au regard de l'implication relative du FIPHFP dans la semaine du handicap et la nécessité de promouvoir les Handipacte.

Comme indiqué en commission, l'agence de communication prévue pour 2015 est retenue suite à la commission d'appel d'offres et les préfectures procèdent différemment en ce qui concernant l'installation des comités locaux.

En commission et en Comité National, le Président insiste sur la nécessité de doter les DIH d'un poste de secrétariat à mi-temps pour qu'ils puissent se recentrer sur leurs missions de conseil et de présence sur le terrain.

Des progrès sont à réaliser en termes de communication, pas performant avec la Caisse des dépôts et consignations...

Une insistance particulière avait été mise par les membres de la commission sur la diffusion de l'ouvrage du Conseil Scientifique récemment présenté au Comité National intitulé « l'accompagnement des agents en situation de handicap vie professionnelle » (500 exemplaires de plus ont été commandés pour diffusion en comité local).

2. Examen du bilan de la convention de partenariat du FIPHFP avec le CNFPT

Il nous fallait examiner le budget réalisé 2014 pour son approbation.

Si le réalisé s'établit à 75%, nous avons des explications sur ce point au regard de changement de financement sur la formation professionnelle et autres éléments fournis dans le bilan présenté, comme la maximalisation des coûts unitaires de formation estimés au double du prix réel de celle-ci.

Un réajustement, au regard des dépenses réelles, sera donc fait.

Au regard de ces éléments, le vote avait été unanime en commission mais au vu des remarques faites par les représentants des associations déplorant le manque de rigueur et d'évaluation de cette convention, ceux-ci se sont abstenus avec l'UNSA.

A noter que la CGT a insisté, comme au Comité National d'Octobre (cf. aussi ci-dessus et dans la déclaration intersyndicale jointe), sur la diminution des financements du CNFPT.

Nous avons aussi insisté sur les remarques formulées lors du dernier CTP du CNFPT par la CGT et FO qui étaient critiques quant au contenu des formations dispensées.

Même si, en l'espèce, pour les personnels formés avec les financements du FIPHFP, elles sont considérées de qualité amenant des recrutements directs par les collectivités locales.

La gouvernance du FIPHFP a indiqué que les modules de formation à destination des personnes en situation de handicap étaient élaborés conjointement et seraient revus car datant de 2010.

Il faut pousser sur la formation des médecins de prévention ; ils ne sont pas assez nombreux à suivre le module élaboré pour les trois versants de la fonction publique.

3.-Examen du projet de délibération portant approbation du protocole de clôture de la convention de partenariat 2010 – 2015 du FIPHFP avec le CNFPT

Cet avenant s'inscrit dans la suite du point précédent.

Le système de financement va changer et permettra un meilleur ajustement par rapport aux dépenses réelles.

La CGT a insisté sur ce point afin que l'on ne se retrouve pas sur la situation de l'AP/HP (hôpitaux de Paris) avec reversement des crédits non consommés.

Vote unanime sur cet avenant en commission avec un vote différent en CN des représentants des associations (12 pour et 4 abstentions).

4.- Examen du projet d'avenant n° 7 pour 2016 à la convention de coopération signée avec l'AGEFIPH

Le nombre d'avenants à cette convention pose question.

Cela est dû à des changements dans le financement de la formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap même si nous constatons une augmentation des dépenses SAMETH et les prestations spécifiques au titre du maintien dans l'emploi.

Le montant prévu pour 2016 est le même que pour 2015 soit 48 M€ (19% du total des interventions de l'AGEFIPH).

Les actions visent plus particulièrement le renforcement de la coopération entre le FIPHFP et l'AGEFIPH dans des domaines comme l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique ou la facilitation du passage du milieu protégé au milieu ordinaire.

Dans l'attente de la parution du rapport IGA IGAS dans le cadre duquel nous avons été auditionnés, les rencontres se font avec la nouvelle présidente et la nouvelle direction de l'AGEFIPH.

Au vu des réponses apportées aux questions et à l'exhaustivité des pièces justificatives des dépenses, la commission a émis un avis positif unanime (CN : idem moins une abstention Solidaires).

5 -Examen du projet de convention de partenariat DGAFP - FIPHFP relatif au financement de la participation du FIPHFP à la prestation chèque-vacances menée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique pour les agents en situation de handicap de la fonction publique de l'Etat

Le FIPHFP participe, depuis 2009, à la prestation action sociale, en particulier des ministères, concernant les chèques vacances pour les personnes en situation de handicap.

Le montant correspond actuellement à 30% de la part des employeurs qui financent cette prestation dans la limite de 330€ par agent (soit entre 24 et 30 M€ par an pour les employeurs et 87.000€ à 207.000€ pour le FIPHFP).

Sachant que le montant initial de financement a été ramené de 6 M€ à 768.000€ sur 5 ans ! Léger problème d'estimation... !

Cette action bénéficie principalement à l'Education Nationale et à la Défense ; ce qui est logique par rapport aux effectifs de ces ministères.

Cela concerne 2744 agents en situation de handicap (par rapport à 128.382 bénéficiaires principalement dans le versant Etat) avec une augmentation de 27,5% au total et plus de 100% pour les personnes en situation de handicap sur 2010/2014.

Cela amène parfois à faire une reconnaissance en BOE qui n'est pas toujours souhaitée par les agents ne l'ayant pas fait dans le cadre de leur activité professionnelle auparavant.

Il faut aussi élargir aux autres versants de la Fonction Publique qui ont du mal à rentrer dans le dispositif mais qui sont gérés différemment sur ce sujet (organismes privés).

Nous avons eu un large débat sur la revalorisation ou pas de la participation du FIPHFP qui nécessite une étude précise des revalorisations possibles au regard de notre budget contraint.

Vote quasi-unanime pour la reconduction du dispositif actuel moins Solidaires (En commission : NPPV : associations au regard du refus de la DGAFP de les recevoir dans le cadre de la réforme du décret FIPHFP).

6-Point d'information sur un projet de partenariat proposé par la Fédération Handisport

Ce partenariat avait déjà été évoqué (en l'occurrence par la CGC) mais avait pris du retard du fait d'un désintérêt de la part de la Direction des Sports (dans le cadre d'une convention tripartite).

Nous reprenons ci-dessous les éléments principaux de la note d'orientation qui ouvre les possibilités d'un partenariat pour début 2016, ce dossier n'a pas été évoqué en CN et sera revu en commission en Février pour présentation au CN de Mars.

a) Rappel du contexte

A la fin de l'année 2014, la Fédération Française Handisport a adressé au FIPHFP un dossier proposant un possible partenariat entre les deux institutions. Concomitamment, le FIPHFP avait été sollicité par la Direction des sports (ministère de la ville, de la jeunesse et des sports) pour échanger sur les possibilités de financement par le FIPHFP des équipements des sportifs de haut niveau en situation de handicap, agents des fonctions publiques. A cette occasion, la direction du FIPHFP avait suggéré à la direction des sports la possibilité d'envisager un partenariat entre le ministère, le FIPHFP et la Fédération Handisport. Cette suggestion ne semble pas avoir retenu une attention particulière de la part de la direction des sports.

b) Eléments d'information factuels sur la proposition de partenariat de la Fédération française handisport

La fédération française handisport propose au FIPHFP un partenariat structuré autour de 4 grands axes :

- Un axe visant à favoriser le recrutement dans les fonctions publiques de personnes en situation de handicap, licenciés handisport et la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau en situation de handicap, agents publics ;
- Un axe proposant aux fonctions publiques et aux instances représentatives des personnels des formations spécifiques aux problématiques du handicap ;
- Un axe renforçant la pédagogie des animateurs sportifs des collectivités à l'encadrement des personnes en situation de handicap pratiquant des activités sportives ;
- Un axe associant le FIPHFP à des grands événements handisport, nationaux et internationaux.

Le partenariat est proposé pour une durée de 4 ans pour une participation moyenne annuelle du FIPHFP de l'ordre de 330.000€.

Suite à cette présentation, la lettre du président d'Handisport apporte des précisions sur le partenariat qui permet une exposition du FIPHFP en tant que partenaire en lien avec ses missions en termes de recrutement et de reconversion.

Au de ces éléments et de la nécessité d'une conclusion rapide de la convention, le vote de la commission a été unanime pour une présentation en Commission en Février.

7.- Point d'information sur le suivi de la convention de partenariat avec la Fédération hospitalière de France (évoqué en commission mais pas en CN ; attente réunion de leur comité de pilotage pour présentation de propositions au CN)

Cette dernière a confié une étude au cabinet Th conseil concernant le partenariat avec le FIPHFP dans quatre régions avec mise en place d'un référent handicap sur des hôpitaux de proximité.

A partir de questionnaires, d'analyse documentaire et d'entretiens, ils ont élaboré des fiches techniques de communication (dont nous avons salué la qualité et la nécessité de les diffuser largement).

Une première restitution de leurs travaux a été faite à cette commission et un comité de pilotage FHF de bouclage se tiendra prochainement.

Préconisations du cabinet (reprise de la table des matières du livrable) :

Pour une lecture en clair, se positionner après la dernière ligne du sommaire

- 1 Contexte.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 2 Préconisations à destination du FIPHFP**Erreur ! Signet non défini.**
- 2.1 Faire évoluer les procédures de conventionnement.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 2.2 Créer une prestation diagnostic court spécifique aux établissements de moins de 250 agents (ETP)
.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 2.3 Aménager les aides du FIPHFP**Erreur ! Signet non défini.**
- 3 Préconisations pour une mise en œuvre par la FHF au niveau national.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.1 Inscrire l'emploi des personnes handicapées comme axe majeur de la politique RH portée par la FHF**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.2 Faciliter la mise en place de politiques pour l'emploi des personnes handicapées**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.3 Renforcer une dynamique de réseau.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.4 Développer des actions de sourcing spécialisés pour faciliter le recrutement de personnes handicapées dans les établissements**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.5 Mobiliser les pouvoirs publics.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 3.6 Outiller les établissements.....**Erreur ! Signet non défini.**
- 4 Préconisations pour une mise en œuvre par les instances régionales (FHR)**Erreur ! Signet non défini.**
- 4.1 Améliorer la communication entre les établissements et les comités médicaux et commissions de réforme (CMD, CDR).....**Erreur ! Signet non défini.**
- 4.2 Mettre en réseau les acteurs hospitaliers traitant de la politique du handicap **Erreur ! Signet non défini.**
- 4.3 Renforcer les échanges et partenariats avec les acteurs locaux**Erreur ! Signet non défini.**

Au-delà de l'intérêt du travail effectué et des préconisations proposées, il a été mis l'accent sur la nécessité d'actions de prévention car ce secteur crée du handicap, en particulier chez les aides-soignantes et les infirmières.

Un débat intéressant a suivi sur la question du rôle des commissions de réforme et des comités médicaux.

La CGT, engagée via l'UGFF dans une formation sur ces instances, a appuyé sur la nécessité d'y travailler ensemble pour ce ne soit pas une chambre d'enregistrement. Les membres de commission de réforme doivent bénéficier de formation et d'information des membres.

3. COMMISSION DES AIDES

Nous avons fait suite aux travaux de la commission qui avait un ordre du jour chargé et nous avons collectivement refusé l'inscription à l'ordre du jour du Comité National d'une « rallonge de 4,5 M€ pour le Ministère de l'Education Nationale (cf. ci-dessous), les autres points ont fait l'objet d'un consensus.

1. Point sur l'activité du FIPHFP au 30 Novembre 2015

Comme indiqué dans le compte rendu de la commission des finances, il s'agit de la présentation du tableau de bord avec stabilisation voire léger recul des conventions (67 M€ soit 5 M€ de moins que prévu avec une forte baisse sur les premiers acomptes).

On constate un recul du nombre de conventions conclues – 56 contre 87 en 2014 - et 70 de prévues d'ici la fin de l'année (beaucoup sont en renouvellement en particulier les ministères).

Augmentation des aides ponctuelles (18 M€ sur 18,7 M€ prévus) qui interroge sur les moyens humains mis à disposition pour le traitement des demandes qui dépasse les 10.000 annuels.

Un renforcement du service aurait été mis en place.

On progresse sur la mise en place des pactes territoriaux (4,1M€ réalisés sur 4,8 M€ prévus).

A noter un repli des dépenses d'accessibilité des locaux professionnels en lien avec les récentes élections (cf. compte rendu CN 15/10/2015) même si les prévisions seront respectées (13,3M€ sur 14M€ budgété).

Concernant les partenariats, on reste sur les estimations 2015 (AGEFIPH : 48 M€, ANFH : 4,8 M€ ; évaluation employabilité : 2,9 M€ et CNFPT : 1,35 M€).

A noter une baisse des charges de fonctionnement prévues au regard du marché prestataire communication sur 2016 et des ajustements sur les dépenses de personnel.

Pour ce qui est des conventions, le co-financement progresse mais il faut continuer dans cette voie car les réserves du FIPHFP ne sont pas inépuisables.

Surtout quand l'Etat en prélève 87 M€ sur trois ans !

2. Examen du projet de renouvellement de la convention avec Pôle Emploi

Une précédente convention avait été signée avec Pôle Emploi en 2014 et avait été adoptée à la quasi-unanimité.

Cette nouvelle convention, d'un montant de près de 5 M€, s'inscrit dans le cadre d'un accord pour l'emploi signé par la quasi-totalité des organisations syndicales dont la CGT.

Comme indiqué en commission, il s'agit d'un accord très complet portant sur :

- L'emploi direct avec le recrutement et le maintien des personnes en situation de handicap ainsi que l'accompagnement aux démarches de reconnaissance en BOE
- La prévention et le maintien dans l'emploi, élément essentiel pour la CGT de toute politique handicap

- Avec aménagement des postes de travail et aide aux conditions de vie ainsi que d'autres dispositifs de maintien dans l'emploi comme le travail en équipe pluridisciplinaire, le rapprochement domicile travail , le télétravail (sur recommandation médicale) ou les bilans d'orientation.
- Il est aussi question d'accessibilité et d'adaptation aux mutations technologiques comme l'accessibilité des locaux professionnels (en lien avec les CHSCT), l'accessibilité numérique, la formation professionnelle et la gestion de carrière.
- Un volet existe sur la sensibilisation en interne et en externe.

La mise en œuvre de ce dispositif très complet est assurée par la Mission Nationale Diversité et Handicap qui dispose d'un budget et de bilans quantitatif et qualitatif plus les DRH et des correspondants handicap sans oublier une commission paritaire nationale de suivi et les CHSCT.

Les fiches actions de convention avec le FIPHFP déclinent l'ensemble de ces points même si c'est un peu faible sur le recrutement, le handicap psychique en termes de personnes concernées (9 agents prévus sur plus de 55.000 !) et les personnels d'accompagnement.

Les réponses apportées à ces interrogations et notre signature de l'accord ont amené à un vote positif de notre part (7 pour et 6 abstentions FSU/Solidaires/CGC et associations en commission) et un vote unanime au CN.

A noter aussi le taux d'emploi direct qui tend vers les 7%.

3.- Examen du projet de convention de régularisation avec l'AP-HP

Il s'agissait d'une demande pour la moins curieuse car nous devions nous prononcer sur la restitution de plus de 400.000 euros par cet employeur suite à non consommation des crédits FIPHFP pour une convention ...2009/2011 qui n'a donné lieu à restitution qu'en...2015 !

L'AP/HP expliquant que suite à réorganisations administratives, réorganisation de la centrale d'achat et le départ anticipé du référent national, le dossier était passé au second plan...

Et tant pis pour les personnes en situation de handicap ... !

Il a toutefois été noté qu'un certain nombre d'actions avaient été menées sur le budget de l'AP/HP.

Il faut noter les multiples interventions du FIPHFP à son encontre qui n'a pu déboucher qu'en 2015 !

La convention initiale portait sur un montant de 8,7 M€ dont seul un petit tiers a été consommé...

Le bilan final de la convention est d'ailleurs assez réduit en termes d'actions avec peu de recrutements (surtout apprentis, stagiaires et emplois d'avenir), des actions de formation et de sensibilisation ciblées (référénts handicap et encadrement) et l'adaptation du système informatique.

Les actions ont principalement porté sur les aménagements de postes et les aides financières à la compensation du handicap (dont un volet télé travail).

Il a toutefois été noté une reprise des interventions par la cellule handicap et un taux passant de 4,19% à 5,24%.

Tout en portant un regard critique sur l'exécution de cette convention, nous avons voté pour à l'unanimité afin d'obtenir restitution du trop-perçu tant en commission qu'en CN.

Toutefois, nous étudierons de près les conditions d'un nouveau conventionnement qui devrait nous être proposé d'ici peu pour la période 2016-2018 en chapeau pour les 50 établissements concernés.

Comme rappelé en CN, un strict encadrement et des bilans réguliers d'exécution devront être mis en œuvre (2° contrôle prévu pour restitution début 2016).

4. Examen du bilan annuel de la convention avec le ministère de l'éducation nationale et du projet d'avenant à la convention avec le ministère de l'éducation nationale

Pour ce qui est de l'Education Nationale, il est rappelé que celle-ci est exonérée de toute contribution auprès du FIPHFP (alors qu'elle devrait s'acquitter de 214,5 M€ chiffre 2014) du fait de la comptabilisation des AVS (qui accompagnent des jeunes scolarisés en situation de handicap) en personnes elles-mêmes en situation de handicap soit une réduction au titre de l'article L98 de la loi 2005-102 de...556 M€ ; on croit rêver... !).

Contre toute attente, alors que nous multiplions les interventions auprès de ce Ministère afin qu'il s'acquitte d'un minimum de contribution, une convention 2013-2015 prévoit un budget de 45 M€ du FIPHFP !

Au titre de celle-ci, il a été consommé 35 M€ sur ces 45 prévus.

Le Ministère demandait en commission une rallonge de 4 M€ pour 2016 avec avenant à la convention !

Argumentant sur l'augmentation d'un certain nombre de postes par rapport aux années antérieures en particulier l'accompagnement professionnel (+3,1M€), la formation des travailleurs handicapés (+2,4M€) et les aides pour l'amélioration des conditions de vie de ceux-ci (+1,7M€) en lien avec la baisse d'autres postes.

Comme les dépenses d'études (-0,9M€), les organismes privés favorisant l'insertion (-0,9M€) ou la formation et l'information des personnes en contact avec celles en situation de handicap.

Alors que le FIPHFP insiste particulièrement sur l'intérêt de cette formation/sensibilisation qui permet une bonne intégration de la personne en situation de handicap !

Même si nous avons disposé d'un certain nombre de documents complémentaires et de réponses aux questions de la commission, elles sont apparues tardives et ne répondant pas forcément aux questions posées en commission.

Le MEN indique disposer d'un système d'informations pas suffisamment performant s'expliquant par le nombre d'établissements concernés.

Cela renvoie sur la question des moyens humains qu'ils mettent en œuvre sur le terrain au regard du nombre d'agents concernés et du budget dont ils disposent qui permettraient un réel renforcement du réseau dans toutes ses composantes.

Lors de la commission, nous avons indiqué que le rapport narratif de bilan, au vu du montant de la convention, nous est apparu un peu léger même si les objectifs sont atteints (ou presque – 80%-) pour certains en termes de :

- Aménagement et environnement du poste de travail à hauteur de 1410 actions agents
- Aides financières à la compensation du handicap : LSF, auxiliaires de vie et prothèses/orthèses : 800 actions pour chacun ; un peu faible sur bilans de compétence et formations
- Actions de formation et de sensibilisation avec un effort particulier en 2014 sachant que les personnes ressources sont au niveau académique !
- Les résultats en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi sont corrects avec une réalisation à 80% soit 419 en 2014 dont 196 cadres A ; le maintien de 5624 agents pose la question de la prévention sachant que le financement des allègements de service est pris en charge financièrement par le Ministère (soit 19 M€ en 2014 à comparer à la contribution qui devrait être de 214,5 M€... !)

Pour ce qui est du bilan d'étape, il reprend plus en détail ces éléments sachant que nombre d'enseignants en situation de handicap sont affectés au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) sur Poitiers ou à domicile dans le cadre du télétravail (cf. Comité National du 15/10).

De gros soucis demeurent en termes de médecins de prévention (5 manquent dans les académies et cela représente un nombre très important de personnes suivies) même si le MEN cherche des solutions.

Nous avons aussi noté des différences très importantes entre académies quant au recrutement.

Il en est de même concernant la sensibilisation des collectifs de travail avec une pratique à « encourager » le développement de ces actions.

Suite à ce large débat et au regard des remarques faites par les OS, il a été décidé par la commission de présenter le bilan de la convention au CN (abstention CGT au vu du dossier).

Mais de ne pas présenter la demande supplémentaire de 4 millions d'euros pour 2016 par 8 contre (dont le président, les OS sauf FO et les associations) contre 2 pour (Employeur d'Etat et FO).

Si le MEN a regretté notre prise de position en commission lors du CN où nous avons disposé d'éléments complémentaires (parvenus tardivement...), cela devrait l'amener à la réflexion sur la présentation des bilans et demandes ultérieures...

Après le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, ce Ministère continue de ne pas tout comprendre...

Il s'engage toutefois sur un futur plan d'action en 2016 avec les OS avec des points précis par académie sur taux d'emploi, recrutements et les allègements de service.

En conclusion, le Président a pris acte de ces avancées en souhaitant un bilan exhaustif pour 2016 et que toutes les personnes en situation de handicap puissent y trouver leur place.

4. Point de situation des travaux relatifs à la modification du catalogue des aides FIPHFP

Le rythme des réunions est élevé et nous avons encore du travail d'où le report en Mars de l'étude de ces travaux de refonte.

Nouvelle réunion le 22 Janvier 2016.

6 COMMISSION EVALUATION

Mise en place par délibération du précédent CN, elle s'est réunie le 18 Novembre et a commencé ces travaux à partir du nouvel article 62 du Règlement Intérieur dont nous redonnons le contenu :

« Monsieur Bruno PICARD rappelle notamment l'article 62 du règlement intérieur qui prévoit : « *la commission de l'évaluation est compétente pour évaluer tous les sujets relatifs à la politique propre du FIPHFP, tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs, notamment :*

- *l'évaluation des interventions directes ou inter médiées du Fonds, particulièrement les conventions employeurs et les conventions de partenariat ;*
- *l'évaluation de la réglementation adoptée par le comité national dans le ressort de sa compétence ;*
- *l'évaluation des actions de communication.*

La commission fixe en son sein, préalablement à toute action d'évaluation, les critères qualitatifs et quantitatifs qu'elle examinera au cours de son évaluation. »

Monsieur Marc DESJARDINS fait remarquer que pour évaluer, il faut avoir des objectifs permettant de mesurer l'atteinte des résultats. A cet égard, il indique que la COG prévoyait deux axes :

- l'amplification de l'action du Fonds ;
- la capacité à innover.

Il précise également que sont généralement évalués les effets directs et non l'impact macro-économique. »

Un compte rendu plus complet sera fait suite à la réunion de cette commission le 4 Février.

Questions diverses

Dans le cadre de la refonte du décret de 2006 concernant le FIPHFP, nous avons reçu celui-ci dans le cadre de sa transmission aux organisations syndicales Fonction Publique et membres du Comité National du FIPHFP.

Il a été regretté l'absence de réponse positive à la demande des associations à être entendues sur ce projet.

Un courrier des représentants des OS au FIPHFP a été adressé à la DGAFP pour demander cette audition.

A noter qu'à ce stade, il n'est pas prévu de consulter le Conseil Commun Fonction Publique...Nos OS sont intervenues pour cette consultation.

Sur ces deux derniers points, fin de non- recevoir de la DGAFP...

Bonne lecture à toutes et tous

N'hésitez pas à nous solliciter
Nous sommes à votre service !

Pour la délégation CGT, Bruno Picard